

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4683**

commune (s) : Décines Charpieu - Lyon 9° - Rochetaillée sur Saône - Saint Fons - Lyon 7°

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4683**

commune (s) : Décines Charpieu - Lyon 9° - Rochetaillée sur Saône - Saint Fons - Lyon 7°

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir et de déclarations préalables. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est proposé au Bureau d'autoriser à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :*Décines Charpieu :*

. 41, rue Danton - Il s'agit de démolir un cabanon dans le cadre du projet de la voie nouvelle n° 17. La parcelle, d'une superficie de 313 mètres carrés provient de la division d'une propriété cadastrée AW 111.

Lyon 9° :

. 368, avenue Balmont - Il s'agit d'enlever des modulaires de la subdivision ET-Nord. Suite à la réorganisation de la direction de l'eau, 2 modulaires (9 mètres sur 3 mètres) ont été installés en 2009 à la subdivision ET-Nord suite à un accroissement de l'effectif. Ces modulaires ont été installés provisoirement en attendant de réaliser des travaux d'extension de la subdivision. Ces travaux sont en cours de réalisation par la direction de la logistique et des bâtiments. Les agents devraient emménager dans leurs nouveaux locaux pour la fin de l'année. Le projet consiste à démonter les 2 modulaires, les transférer et les stocker sur un site de la Communauté urbaine de Lyon pour un futur réemploi.

Déclarations préalables :*Décines Charpieu :*

. 41, rue Danton - Il s'agit de reconstruire une clôture au nouvel alignement dans le cadre du projet de la voie nouvelle n° 17.

Rochetaillée sur Saône :

. 2, rue Bouchard - Il s'agit de reconstruire une clôture au nouvel alignement dans le cadre des travaux préparatoires au projet d'aménagement du ruisseau des Vosges pour le compte de la direction de l'aménagement.

Saint Fons :

. 1 à 3, rue de la République - Il s'agit de reconstruire une clôture au nouvel alignement suite à un élargissement de voirie (muret de 0,50 mètre de hauteur surmonté d'un grillage d'1,20 mètre avec portail et portillon).

Lyon 7° :

. 215, rue Marcel Mérieux - Le projet consiste au réaménagement du secteur administratif de l'unité ECM de la direction de l'eau. Le pôle administratif est installé dans des modulaires vétustes et l'espace actuel est inadapté à leur activité. Le projet consiste au remplacement des modulaires par d'autres de meilleure qualité, d'une surface de 85 mètres carrés, qui répondent aux dernières exigences thermiques et acoustiques. Le projet a été validé par le comité d'engagement du 5 juillet 2013 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés 41, rue Danton à Décines Charpieu et 368, avenue Balmont à Lyon 9°,

b) - déposer des demandes de déclarations préalables portant sur des aménagements situés 41, rue Danton à Décines Charpieu, 2, rue Bouchard à Rochetaillée sur Saône, 1 à 3, rue de la République à Saint Fons et 215, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°,

c) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.